

# DEVENIR OLYMPIQUE ET « SPORTIVE » : L'ESSOR DE LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE EN SUISSE AUTOUR DES ANNÉES 1970

**Dr Grégory Quin**

Maître d'enseignement et de recherche

Université de Lausanne

Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne

**Gil Mayencourt**

Chercheur FNS Junior

Université de Lausanne

Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne

- Présentation des auteurs :

**Grégory Quin** est docteur en sciences du sport et de l'éducation physique de l'université de Lausanne et docteur en sciences de l'éducation de l'université Paris-Descartes. Il est maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne. Il dirige actuellement le projet « La fabrique des sports nationaux », soutenu par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique. En 2016, il a publié *Le Football suisse*, ouvrage reconnu et largement commenté dans la presse helvétique. Après *Beyond Boycotts*, paru en 2017, il vient d'achever un ouvrage sur l'histoire des sports en Suisse : *Jouer à l'international. Trajectoires et institutionnalisations des sports en Suisse (1919-1972)*.

**Gil Mayencourt** est actuellement chercheur FNS junior au sein de l'Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL). Il collabore au sein du projet « La fabrique des sports nationaux », en rédigeant une thèse sur l'essor et la structuration de la gymnastique et du cyclisme en Suisse.

- Présentation du chapitre :

**Contexte** : cette contribution ambitionne de présenter et d'analyser les processus de l'institutionnalisation d'une nouvelle discipline au sein de la « gymnastique » suisse, à savoir la « gymnastique rythmique et sportive » (GRS).

**Méthodologie** : cette contribution se base sur la conduite d'environ 50 entretiens et sur la lecture croisée des archives de la gymnastique féminine.

**Principaux résultats** : il s'agit principalement de la mise à jour des stratégies institutionnelles, sportives et techniques présidant à la consolidation d'une nouvelle discipline dans le périmètre de la gymnastique.

**Finalité sociale** : l'une des principales finalités de notre étude est de comprendre les temps de l'émancipation féminine – ici à travers une activité physique – de manière originale.

**Originalité** : l'historiographie du sport en Suisse étant encore souvent modeste, cette contribution souhaite entamer la mise en lumière du sport national qu'est la gymnastique, dans toutes ses composantes.

- Mots-clés : gymnastique, Suisse, institutionnalisation, compétitions
-

## 1. Introduction<sup>1</sup>

En Suisse, davantage encore que dans d'autres pays européens, la gymnastique occupe précocement une fonction centrale, voire prépondérante, dans le champ des pratiques d'exercice corporel depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (Burgener, 1952), notamment autour de la création des premières sociétés de gymnastique en Suisse (Jost, 1991). Ainsi, depuis cette époque, l'organisation faitière de la gymnastique suisse : la Société fédérale de gymnastique (SFG), joue un rôle qui dépasse l'organisation du mouvement gymnique à travers le pays, elle est responsable de l'organisation des fêtes fédérales (Triet et Schildknecht, 2002), mais aussi d'une forme de préparation militaire de la jeunesse et de la formation des « enseignants » amenés à intervenir dans les écoles consécutivement à l'introduction d'une obligation fédérale de la pratique gymnique à l'école primaire en 1874 (Bussard, 2007).

Si l'on doit formellement attendre 1972 pour que l'obligation scolaire d'enseignement de la gymnastique soit étendue aux jeunes filles, force est de constater que dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la gymnastique féminine est une préoccupation pour de nombreux pionniers comme Clias ou Spiess (Quin, 2019), lesquels enseignent déjà à certaines filles dans les principaux centres urbains. Cependant, comme dans de nombreux pays européens, l'essor de la gymnastique se fait alors selon des normes esthétiques et corporelles très classiques, voire conservatrices, autour de la figure maternelle que la femme doit aspirer à demeurer (Bohuon et Quin, 2010).

De fait, si la féminisation de la gymnastique s'accélère dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle (L'Association suisse de gymnastique féminine [ASGF] est fondée en 1908, avec un statut de sous-association de la SFG), en Suisse la séparation institutionnelle entre « hommes » et « femmes » va notamment à des formes « féminines » de gymnastique de se développer de manière originale (Herzog, 1995). Ainsi, à l'occasion des Journées féminines de gymnastique organisées à Genève en 1978, la *Gazette de Lausanne* avance que la gymnastique rythmique et sportive<sup>2</sup> (GRS) « est l'avenir de la gymnastique féminine car elle contient tout ce qui sied à la femme : l'harmonie, l'élégance, la dextérité<sup>3</sup> ». Si le conformisme social de la déclaration peut interroger, c'est surtout son inscription dans un moment singulier de l'histoire de la gymnastique féminine helvétique qui importe ici, alors que la gymnastique rythmique et sportive est avant tout une discipline de compétition et que, jusqu'aux années 1960, l'ASGF s'oppose à toute participation de ses membres à toutes les formes de compétition. En effet, lors de son assemblée annuelle de 1950 à Glaris, l'ASGF réaffirme sa volonté d'interdire la pratique compétitive à ses membres se posant à l'encontre des tendances

1 En préambule, nous souhaitons remercier Monique Schneider pour sa relecture des différentes versions de ce texte, ainsi que les différentes personnes rencontrées dans le cadre des recherches conduites, pour avoir accepté de partager leur passion de la gymnastique.

2 Lors de sa reconnaissance par la FIG en 1961, la pratique se dénomme « gymnastique moderne », une appellation qu'elle conserve jusqu'à 1973 où elle devient « gymnastique rythmique moderne ». En 1975, elle change à nouveau de nom pour devenir « gymnastique rythmique et sportive » et cela jusqu'en 1998 où, finalement, elle devient « gymnastique rythmique » (dénomination encore valable en 2020). Cette discipline a été introduite dans le programme olympique dès 1984 à Los Angeles.

3 *Gazette de Lausanne*, 16 juin 1978.

sportives de l'époque<sup>4</sup>. Cette décision, connue sous le nom de « Résolution de Glaris » (ASGF, 1983, p. 30), témoigne d'une représentation du corps féminin et de la place des femmes dans la société helvétique dans les années 1950 : « il y est spécifié que notre ASGF veut, par-dessus tout, amener la femme suisse à avoir meilleure santé physique et bien-être spirituel et moral par la pratique raisonnée et raisonnable des jeux et du sport. Par contre, elle estime que le fait de préparer et d'entraîner la jeune fille en vue de grandes compétitions sportives et athlétiques est une grave erreur<sup>5</sup>. »

À la lumière de ces tensions sociales et sportives, dans le cadre de cette contribution, nous ambitionnons de souligner les processus de l'institutionnalisation d'une nouvelle discipline au sein de la « gymnastique » suisse, à savoir la GRS. Ainsi, nous souhaitons aussi considérer la gymnastique comme un espace de pouvoir pour les femmes, soit un espace où elles peuvent accéder plus précocement à une certaine autonomie, dans un contexte sociopolitique plutôt défavorable jusqu'au dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle (Studer, 1996), même si cela se fait dans les frontières réduites de la gymnastique et dans un cadre valorisant des formes « traditionnelles » de féminité.

Soulignons encore que si certains travaux menés jusqu'alors, tels que ceux de Louis Burgener ou de Jean-Claude Bussard établissent quelques jalons de l'institutionnalisation de la gymnastique (Burgener, 1952 ; Jost, 1991 ; Bussard, 2007), l'histoire du sport helvétique souffre encore de ne pas avoir étudié en profondeur les dynamiques de la structuration de sa gymnastique, pourtant une pratique centrale pour la compréhension à la fois des processus de l'institutionnalisation du sport et plus largement pour une lecture critique des processus de la construction nationale (Schader et Leimgruber, 1993 ; Aceti et Jaccoud, 2012). Bien davantage, autour de la gymnastique féminine suisse, les publications commémoratives et les ouvrages historiques reposant sur des incompréhensions des pratiques elles-mêmes (Manidi, 2002) invitent à la prudence pour leurs imprécisions. De fait, dans ce contexte historiographique, les travaux réalisés depuis plus d'une décennie par Natalie Barker-Ruchti (2010, 2016) et Georgia Cervin (2019, 2020) sur la gymnastique artistique féminine sont d'incontestables ressources, à la fois pour leurs ambitions empiriques et pour leurs démarches plus épistémologiques.

En outre, soulignons encore que, autour de notre objet, le nom même de la « gymnastique rythmique et sportive » – désormais connue sous l'appellation « gymnastique rythmique » (ou « GR ») – interroge en Suisse où la « rythmique » est un courant gymnique et pédagogique pluriséculaire et où, encore très récemment, les disciplines de compétition sont difficilement identifiables dans la multiplicité des activités proposées au sein du mouvement gymnique<sup>6</sup>.

Les sources mobilisées dans le cadre de cet article se focalisent avant tout sur le niveau national, soit les documents de l'ASGF (organes officiels, procès-verbaux des

4 À l'été 1950, Bâle accueille les championnats du monde de gymnastique artistique, mais sans représentantes suisses parmi les gymnastes, ce qui entraîne des commentaires dans la presse.

5 *Éducation physique féminine*, 15 novembre 1950, p. 82.

6 L'enquête menée au milieu des années 2010 par le canton de Vaud sur les clubs sportifs actifs sur son territoire indique que la discipline serait présente dans 9 clubs pour 1 258 membres, ce qui semble être loin de la réalité, alors que seuls deux sociétés proposent l'activité dans le canton et qu'elles représentent au maximum une centaine de licenciées.

comités centraux, correspondances, statuts, etc.) et ceux de la SFG, auxquels nous associons quelques documents de l'École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin (où se déroulent les entraînements des athlètes d'élite depuis les années 1970) et, surtout, nous avons réalisé une série d'entretiens auprès d'anciennes dirigeantes, entraîneurs et gymnastes (Quin, 2014).

## 2. Au tournant des années 1970 ... Briser les frontières de la compétition

Avant tout pédagogique depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la gymnastique féminine helvétique va s'ouvrir à la compétition dans les années 1960 (Herzog, 1995, p. 150). De fait, celle-ci se trouve alors dans une situation complexe, avec plusieurs associations en concurrence et autant de postures différentes face à la compétition. Ainsi, le Schweizerische Arbeiter Turn und Sport Verband (SATUS, la fédération travailliste), permet à ses membres filles et garçons de pratiquer la gymnastique artistique en compétition, point sur lequel les organes dirigeants de la Schweizerische Katholische Turn und Sport Verband (SKTSV) hésitent encore (Wind, 2008), mais contre quoi sont encore fermement positionnés les dirigeants de l'ASGF. Ainsi, dans un entretien qu'il donne dans l'organe officiel francophone de l'ASGF, Charles Moret, lui-même membre du comité central de l'institution<sup>7</sup>, rappelle que « l'idée qui a présidé à la fondation de l'Association suisse [est] : “Développer la force physique chez les personnes du sexe féminin en encourageant et en propageant les exercices physique<sup>8</sup>” ». Les arguments sont très conservateurs, mais ils sont partagés au sein des élites gouvernant les activités physiques et gymniques en Suisse à cette époque, selon une ligne de fracture qui renvoie aux mots utilisés lors des débats sur l'accès des femmes au droit de vote (au niveau cantonal et fédéral [Studer, 1996]) et à leur émancipation jusqu'à l'inscription de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la constitution en 1981 (Giraud et Lucas, 2009). Considérée comme une « tâche délicate pour le corps enseignant et pour les moniteurs<sup>9</sup> », la gymnastique féminine est pourtant désignée comme indispensable.

La même année, les Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck constituent un véritable électrochoc pour le monde sportif helvétique, puisque la délégation suisse revient sans aucune médaille, et alors même que les « sports d'hiver » semblent être en première ligne (Aceti *et al.* 2010). Les pouvoirs politiques et sportifs décident alors d'amorcer une transformation du système de gouvernance du sport, et les premières conséquences seront la création d'un Comité national pour le sport d'élite (CNSE), l'augmentation de la subvention du Conseil fédéral, la mise sur pied de l'aide sportive suisse (ASS) et surtout les modifications constitutionnelles et législatives des années 1970-1975 (Quin, 2018).

Dans ce maelström institutionnel, en 1966, donc quelques mois après l'échec d'Innsbruck, les discussions sur la compétition féminine sont relancées à l'occasion de la

7 Il faut attendre les années 1970 pour observer la mise en place d'une gouvernance exclusivement féminine au sein de l'ASGF, notamment pour son comité central qui assure la « direction générale » de l'institution.

8 *Éducation physique féminine*, n° 4, 1960, p. 26.

9 *Journal de Genève*, 4 décembre 1964.

Conférence des présidentes cantonales de l'ASGF, en effet, « le temps passant, le public et les jeunes gymnastes ne comprenaient plus cette attitude, bien qu'elle eût pu être dictée par des considérations éthiques et médicales valables<sup>10</sup> ». Mais les choses restent complexes, en effet, la situation institutionnelle singulière de la Suisse ne permet pas à l'ASGF d'autoriser la compétition, car selon les statuts de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) une seule association nationale peut être reconnue et la SFG est déjà affiliée à la FIG. Suite à la reconnaissance de la compétition par l'assemblée des délégués de l'ASGF de Bulle et après des discussions dans les différents organes de l'ASGF, un accord est conclu entre les associations masculines et féminines, où la SFG est reconnue « compétente pour la formation de gymnastes de pointe<sup>11</sup> » et leur inscription en compétition, à la fois les hommes et les femmes donc.

Si le refus de la participation féminine aux compétitions en gymnastique témoigne d'une vision conservatrice de la femme, la méfiance vis-à-vis du sport d'élite s'articule avec une dynamique singulière du champ sportif suisse, à savoir un attachement très fort à un *ethos* du sport, fondé sur un amateurisme « ontologique ». Dans un article publié en 1968 dans *L'Éducation Physique Féminine*, les propos de Charles Metz sont très clairs. Selon ce dernier, les performances helvétiques étaient bonnes au temps « où nos concurrents se mesuraient avec ceux d'autres nations, entraînés dans des conditions à peu près semblables, qui ne plaçaient pas ou pas encore l'entraînement au sport avant leur gagne-pain et qui ne considéraient pas le prestige national comme si déterminant. Il n'y avait que de rares amateurs d'état<sup>12</sup> ».

Au-delà d'un conservatisme rigide, la charge apparaît anachronique à la fin des années 1960, alors que les questions de l'appui de l'État aux sportifs de pointe et de l'engagement du prestige national dans les performances sont structurantes du monde sportif depuis l'entre-deux-guerres. Les instances dirigeantes helvétiques défendent un « modèle d'organisation sportive », celui de la « pyramide à large base [...] qui peut pousser un sommet prudent vers le sport de pointe<sup>13</sup> ». Pyramide à base large dont l'ASGF peut se prévaloir, avec plus de 100 000 membres, comme en attestent les chiffres donnés par la présidente lors de son rapport annuel pour 1968.

Alors que les discussions sur les transformations structurelles du système sportif suisse se poursuivent dans les années 1966-1969, celles-ci s'engagent aussi « pour faire reconnaître la gymnastique des jeunes filles comme une nécessité primordiale<sup>14</sup> ». Ainsi, l'ASGF prend position en faveur d'un triple « oui » aux questions posées par la Commission d'étude sur l'éducation physique féminine, et le fait savoir par le biais de ses publications officielles :

« 1. Approuvez-vous une intensification de l'encouragement de la gymnastique et des sports s'étendant aussi aux femmes et jeunes filles, ainsi que la création de bases légales *ad hoc* ?

10 Archives ASGF, Ouvrage commémoratif : ASGF, 1983, p. 30.

11 Archives ASGF, Comité central, procès-verbal de la séance des 14 et 15 mai 1966, p. 4.

12 *Éducation physique féminine*, n° 10, 1968, p. 98.

13 *Ibid.*, p. 99.

14 *Éducation physique féminine*, n° 2, 1969, p. 14.

2. Donnez-vous la préférence à un article constitutionnel [donnant prépondérance à la Confédération ou au Canton] ?

3. Approuvez-vous l'introduction d'un sport scolaire facultatif supplémentaire ?<sup>15</sup> »

Loin de se contenter d'une augmentation continue de ses membres, les instances dirigeantes de l'ASGF se réjouissent de la diversification des activités qui est à l'œuvre en ces années 1960. Si la compétition est désormais possible, la dépendance envers la SFG ne satisfait pas entièrement les dirigeantes, tels Anna Grob – présidente technique de l'ASGF à cette époque –, qui pousse déjà pour la participation des gymnastes suisses aux quatrièmes championnats du monde de la nouvelle « gymnastique moderne » qui doivent se dérouler en 1969 à Varna<sup>16</sup>.

### 3. De 1972 à 1977, entre développements et paradoxes

Au début des années 1970, alors que l'éducation physique scolaire des jeunes filles devient une obligation pour tous les cantons<sup>17</sup> et que la compétition féminine a été reconnue, mais qu'elle relève de la SFG pour les entraînements et la préparation des gymnastes de l'artistique, l'ASGF va se lancer dans le développement de sa propre pratique de haut niveau. En effet, alors que les gymnastes helvétiques (en Gymnastique artistique féminine) participent pour la première fois aux épreuves olympiques à Munich en 1972 (Cervin, 2020), l'association féminine va chercher à promouvoir une nouvelle forme de gymnastique féminine compétitive : la « gymnastique moderne ». Un rapport annuel de la commission technique de l'ASGF indique que cette dernière « a envoyé des observatrices aux championnats du monde de gymnastique rythmique moderne à Copenhague<sup>18</sup> » en 1967, mais surtout dès la fin de l'année 1970, un « groupe de démonstration de l'ASGF » se rend à Rio de Janeiro pour participer à un festival international de gymnastique moderne<sup>19</sup>.

Quelques mois plus tard, c'est encore en dehors de toutes logiques compétitives que la commission pour la gymnastique organise deux cours sur cette nouvelle pratique, dont le premier est placé sous la direction de Fernando Dâmaso. Ce dernier est un maître de sport qui a fait une partie de ses études à Macolin à la fin des années 1950, et qui auparavant a suivi une formation à la Haute École de sport de Cologne où il s'est formé au contact de courants « gymniques » et « corporels » comme ceux de Medau et

<sup>15</sup> *Loc. cit.*

<sup>16</sup> Archives ASGF, Comité central, Procès-verbal de la séance du 11 juillet 1968, p. 3.

<sup>17</sup> Avec les nouvelles dispositions légales fédérales des années 1970-1972, l'éducation physique féminine devient obligatoire dans l'ensemble de la Confédération, mais, dans les faits, elle l'est déjà dans de nombreux cantons depuis plusieurs décennies, voire près d'un siècle, notamment à Genève (1872) ou Vaud (1889).

<sup>18</sup> Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1974, p. 7.

<sup>19</sup> *Éducation physique féminine*, n° 2, 1971, p. 14.

Bode<sup>20</sup>, avant de contribuer à la diffusion de la gymnastique moderne au Portugal dans les années 1960<sup>21</sup>.

Le véritable point d'inflexion de nos analyses est constitué par la « mission d'observation » envoyée au championnat du monde de gymnastique moderne de Rotterdam en novembre 1973. Anne-Lyse Fragnière – présidente de la commission pour la gymnastique (non-compétitive) de l'ASGF – s'y rend, en compagnie de Fernando Dâmaso, pour étudier le plus haut niveau de la discipline, à la demande du « comité central » de l'ASGF. Dans la foulée, l'acte officiel de l'introduction de la gymnastique moderne en Suisse est sans doute la séance des présidents techniques de l'ASGF du 2 février 1974, lorsque Fernando Dâmaso vient présenter deux vidéos des championnats du monde de Rotterdam. Plusieurs interrogations voient le jour, autour de la saturation possible de la scène gymnique et sur les probables difficultés des petites associations pour trouver de futurs nouveaux collaborateurs<sup>22</sup>. Reliquats d'anciennes manières de penser, ces interrogations autour de la « modernité » de la gymnastique « moderne » visent avant tout son caractère « compétitif » et « sportif ». Rassurant, Fernando Dâmaso souligne que l'introduction va se faire par un « groupe expérimental », dont la mission principale est de contribuer au développement de la pratique, suite à une formation spécifique sur les bases de la discipline. Ce dernier souligne encore que cela ne « doit pas [signifier] produire un groupe de pointe sous la pression du temps », et surtout « les participantes en cours de formation ne seront mandatées qu'après la fin de leurs obligations scolaires<sup>23</sup> ».

Au départ, au courant des premiers mois de l'année 1974, l'idée est de rassembler à Macolin des jeunes filles intéressées par la pratique de cette nouvelle discipline, en sélectionnant des jeunes filles âgées de 18 à 26 ans. Sur la base des candidatures reçues suite à la campagne de promotion par les publications officielles de l'ASGF, les sélections pour la composition du « groupe expérimental » ont lieu les 14 et 15 décembre 1974 et celles-ci doivent examiner l'expérience personnelle des gymnastes avec les engins, le travail rythmique, la mobilité et la force, ainsi que quelques exercices spécifiques de la gymnastique moderne. Comme le souligne le *Frauenturnen* quelques mois plus tard, « l'évolution des événements, l'intérêt démontré, et évidemment, les qualités gymniques existantes nous ont amenés à choisir parmi les membres du groupe expérimental les 7 filles qui ont constitué notre cadre national<sup>24</sup> ». Un « cadre national » existe donc dès les sélections, autrement dit une équipe nationale, soit une confirmation de l'imposition d'une logique sportive et compétitive. Du reste, dès le printemps 1975, le « groupe expérimental » va se retrouver face à sa première grande échéance avec la préparation des championnats du monde à Madrid. La situation est alors originale dans

20 Archives de l'École fédérale de gymnastique et de sport, article de Fernando Dâmaso : « De la danse à la gymnastique – de la gymnastique à la danse », *Jeunesse et Sport*, n° 1, janvier 1981, p. 3-6.

21 Entretien avec Fernando Dâmaso, ancien entraîneur national de gymnastique rythmique, le 18 octobre 2012.

22 Archives ASGF, Commission technique, Procès-verbal de la séance des présidents techniques, le 2 février 1974, p. 5.

23 *Ibid.*, p. 6.

24 *Frauenturnen*, n° 19, 1976, p. 10.

l'histoire des sports, au-delà même du cas de la Suisse, avec l'existence d'une équipe nationale sans aucune base de pratiquantes spécifiques.

Ce sont les acquis de l'« école du corps<sup>25</sup> » promue par l'ASGF au sein de chacune des sections de gymnastique féminine qui sont alors les garants de la bonne tenue des gymnastes suisses sur les praticables de cette « nouvelle » gymnastique moderne. À Madrid, le groupe obtient la dixième place sur douze nations participantes, et en l'absence tout de même de la Bulgarie, de l'Union soviétique et de l'Allemagne de l'Est, non présentes suite à la mort de Franco quelques jours plus tôt<sup>26</sup>. Le rapport annuel de la commission technique de l'ASGF pour l'année 1975 montre que la dynamique est puissante, avec pour cette année un cours pour les responsables cantonaux, quatre fins de semaine de cours pour les futurs entraîneurs, une fin de semaine pour les futures juges et déjà vingt-sept fins de semaine d'entraînement pour le cadre national<sup>27</sup>. Il faut dire que Fernando Dâmaso a organisé ses sélections à la fois sur une base de performance, mais également dans l'optique d'organiser le rayonnement de la discipline aux quatre coins du pays, en retenant des jeunes femmes en train de réaliser ou de terminer leur formation de maître de sport à Lausanne, Macolin ou à Zurich<sup>28</sup>. L'ambition est alors pour Dâmaso de garantir la meilleure diffusion de la pratique, selon une modalité que connaît aussi la France voisine, où la gymnastique rythmique et sportive devient rapidement une discipline scolaire promue par les enseignantes et les enseignants<sup>29</sup>.

#### 4. 1977, un championnat du monde pour promouvoir une gymnastique « sportive »

Dans le même temps, comme une manifestation précoce de l'imposition d'une logique sportive autour de la gymnastique rythmique, la Suisse va se positionner pour accueillir les championnats du monde de la spécialité à Bâle. Dans le contexte de l'introduction de la discipline et de développement de la gymnastique féminine de compétition, il s'agit d'une opération de promotion, dont on peut remarquer qu'elle est souvent utilisée par les fédérations nationales d'Europe occidentale pour faire connaître la « gymnastique moderne » dans cette séquence chronologique, comme en 1973 à Rotterdam, en 1975 à Madrid ou plus tard à Londres (en 1979), à Munich (en 1981) ou encore à Strasbourg (en 1983).

Les premières discussions autour de l'organisation de la compétition en Suisse datent de l'été 1975, alors qu'une première équipe nationale se prépare à participer à la compétition à Madrid. Le comité central de la SFG, responsable de la candidature auprès

25 Entretien avec Cathy Fanti, gymnaste de la première équipe suisse de gymnastique rythmique, le 5 novembre 2012.

26 Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Neschka Robeva, alors déjà entraîneur adjointe de l'équipe nationale bulgare, nous rappelle que l'équipe bulgare était ainsi déjà dans l'avion pour Madrid, sur le tarmac de l'aéroport de Sofia quand un commissaire politique est venu s'opposer au départ pour l'Espagne. Entretien avec Neschka Robeva, le 17 juillet 2012.

27 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1976, p. 6.

28 *Frauenturnen*, n° 19, 1976, p. 12-13.

29 Entretien avec Renée Lelin, ancien entraîneur national de l'équipe française de gymnastique rythmique, le 3 avril 2012.

de la FIG, hésite alors encore quelque peu, et prouve d'une certaine incompréhension encore, parle de « championnats d'Europe<sup>30</sup> ». Surtout, l'entame de cette organisation souligne les divergences atteintes entre l'ASGF et la SFG, puisque l'association féminine réclame la responsabilité de la planification de l'événement (et la direction du Comité d'organisation [CO]), mais la SFG affirme que « ce sont les autorités centrales de la SFG qui répondent devant la FIG<sup>31</sup> » et que c'est surtout la Suisse qui est désignée comme hôte de l'événement. Si la FIG retient l'offre helvétique après le retrait de la Grande-Bretagne, c'est finalement la ville de Bâle qui est retenue pour organiser ces championnats du monde. Pour autant à l'automne 1975, alors que l'équipe nationale se rend à Madrid, les autorités suisses de la gymnastique hésitent encore, tout particulièrement en raison de l'incapacité du comité technique de la FIG à produire un cahier des charges pour la manifestation et alors que l'événement de 1973 à Rotterdam s'est soldé sur un déficit budgétaire important.

Sur place, les premières discussions concrètes au tout début de l'année 1977 témoignent aussi de certaines hésitations liées à la nouveauté de la discipline. En effet, le conseiller d'État Schmid, d'abord pressenti pour devenir « président du comité d'organisation (CO) », refuse finalement la fonction craignant que le « travail à accomplir soit trop exigeant, en l'absence encore d'un secrétariat organisé pour le CO<sup>32</sup> ». De fait, à la séance suivante en février, la présidente de l'ASGF souligne que son organisation a la responsabilité de l'événement et que les éventuels déficits seront assumés par cette dernière, et Verena Scheller d'assumer également la présidence du CO.

Au final, l'événement est un succès pour l'ensemble des parties prenantes, à la fois sur le plan local, national et international, comme en témoigne la lettre du secrétaire général de la FIG, Hans Bangerter, qui parle d'une « parfaite organisation [et d'un] chaleureux accueil<sup>33</sup> ». À domicile, les gymnastes suisses confirment leur 10<sup>e</sup> place obtenue à Madrid, deux années auparavant et Susanne Zimmermann atteint la 39<sup>e</sup> place dans le concours des « individuelles ». Néanmoins, l'année 1977 est vue comme « une année de transition dans l'évolution de la GRS en Suisse<sup>34</sup> », et, en effet, l'année correspond aussi à l'amorce d'une organisation de la pratique à l'intérieur du pays, avec une première compétition nationale organisée dès le mois de mars à Sion, et d'une première tentative pour soutenir la spécialisation de l'encadrement de la pratique.

30 Archives ASGF, Documents de l'organisation des championnats du monde de 1977, Lettre de Pierre Chabloz (président de la SFG) à Arthur Gander (président de la FIG), le 8 juillet 1975.

31 Archives ASGF, Documents de l'organisation des championnats du monde de 1977, Lettre de Pierre Chabloz (président de la SFG) à Verena Scheller (présidente de l'ASGF), le 12 août 1975.

32 Archives ASGF, Documents de l'organisation des championnats du monde de 1977, Procès-verbal de la séance du comité d'organisation du 25 janvier 1977, p. 3.

33 Archives ASGF, Documents de l'organisation des championnats du monde de 1977, Lettre de Hans Bangerter (secrétaire général de la FIG) au secrétariat central de la SFG, le 21 octobre 1977.

34 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1978, p. 7.

## 5. Après 1977, un championnat national pour « installer » la GRS

Ce premier « tournoi national de gymnastique rythmique et sportive » n'est pas encore véritablement un « championnat suisse », car les sociétés locales ne se sont pas encore orientées vers cette nouvelle pratique, mais il doit permettre de promouvoir la GRS et inciter les sociétés à proposer ce nouveau sport à leurs adhérentes. Quelques mois plus tard, Fernando Dâmaso souligne que : « L'organisation des compétitions au niveau national reste un souci. Il nous semble, malgré les efforts du ressort respectif, que beaucoup d'entraîneurs et de sociétés sont très influencés par le modèle et le niveau de l'équipe nationale. Ils craignent trop de s'exposer. Dans la nouvelle planification, une place importante devra être attribuée à ce domaine. Il est certain que la nouvelle structure aura une influence positive et améliorera la situation<sup>35</sup>. »

Dès lors, la diffusion à l'intérieur du pays devient plus lisible, et l'on constate que des monitrices – avec parmi elles quelques moniteurs – découvrent alors avec intérêt la pratique. Surtout la gymnastique rythmique fait alors sauter un certain nombre de verrous, elle déplace les frontières internes de la gymnastique féminine helvétique vers la performance, vers de nouvelles structures d'entraînement et vers la promotion de nouvelles formes de féminité. De même, l'introduction de la gymnastique rythmique pousse l'ASGF à revoir sa gouvernance. Dans une lettre adressée à ses collègues du « comité directeur<sup>36</sup> » en date du 25 mai 1981, Gilberte Gianadda s'interroge sur l'augmentation de salaire que M. Dâmaso aurait demandé pour le renouvellement de son contrat comme entraîneur national, manifestant le malaise d'une dirigeante face aux transformations de son institution. En effet, les innovations ont un coût et le budget de l'ASGF croît très vite dans les années 1970. Au tout début de la décennie, le budget de l'institution trouve un équilibre autour de 400 000 francs, alors qu'il dépasse le million et demi de francs au milieu des années 1980 – là où l'inflation ne serait responsable que de la moitié de cette revalorisation<sup>37</sup> –, juste avant la fusion des associations féminine et masculine. L'analyse plus détaillée des budgets de l'ASGF montre que cette mutation budgétaire repose en partie sur l'entretien d'une discipline de haut niveau. Ainsi, en 1977, la gymnastique rythmique et sportive constitue le premier poste du budget de l'ASGF avec 100 000 CHF de dépense, sur un total d'un peu plus de 700 000 francs<sup>38</sup>. Ces évolutions concernent aussi la pratique, puisque Fernando Dâmaso va asseoir son projet sur la notion de professionnalisme, bien que celle-ci soit encore controversée dans la sphère sportive suisse (Berthoud *et al.* 2018). Pour les gymnastes, s'il faut dès la fin des années 1970 envisager un entraînement « à plein temps », plusieurs systèmes sont testés et mis en place. Classiquement, les performances en compétition sont valorisées par des primes, mais surtout la présence aux entraînements devient un enjeu « économique ». S'il ne s'agit pas d'un salaire – les gymnastes n'étant souvent pas majeures – la partie de

35 Archives ASGF, Commission technique, Rapport annuel 1979, p. 10.

36 Ce comité est introduit en 1978 pour alléger les travaux du comité central. Il est spécialisé dans les questions administratives et financières, plutôt que techniques, liées aux pratiques compétitives.

37 Selon les chiffres proposés par la calculatrice du renchérissement : [http://www.portal-stat.admin.ch/lik\\_rechner/f/lik\\_rechner.htm](http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm)

38 Archives ASGF, Budgets et rapports financiers annuels, 1975-1985.

la formation reposant sur la famille est « rachetée tout au long de l'année [...] en fonction de son assiduité aux entraînements, de ses performances et de son ancienneté dans les cadres de l'équipe nationale<sup>39</sup> ».

La professionnalisation est encore hésitante, mais une vraie spécialisation s'installe. En quelques années, les « gymnastes » sont formées à la nouvelle discipline et ne font plus valoir leurs acquis de l'« école du corps », elles font de la GRS et ressentent une vraie fierté à faire cette discipline. Les exigences du haut niveau deviennent rapidement trop importantes et le sport moderne ne permet plus à des « généralistes » de s'exprimer.

## 6. Conclusion. Une gymnastique suisse tiraillée entre « modernité » et « tradition »

Si les résultats « sportifs » ne sont pas immédiatement à la hauteur des espérances – et des promesses de Fernando Damâso [*sic* !] –, si certaines gymnastes connaissent des difficultés avec l'intensité des entraînements et si la gymnastique rythmique peine à s'installer sur le territoire suisse (elle n'intègre pas le système scolaire où prévaut encore une certaine idée de la pédagogie et où les formes traditionnelles de gymnastique sont encore trop ancrées [Cordoba et Lenzen, 2018]), l'émergence de la pratique fait bouger les lignes à l'intérieur de la gymnastique féminine en Suisse en valorisant la compétition et en donnant une réelle autonomie à son association de tutelle vis-à-vis de la SFG, avant l'amorce plus concrète de rapprochements institutionnels entre les gymnastiques masculine et féminine. En effet, en arrière-plan des processus analysés, la question de la constitution d'une association unique pour les hommes et les femmes se pose avec une certaine régularité parmi les instances dirigeantes des deux associations. À ce sujet, un rapport officiel est même publié, par les deux instances en 1975, pour évaluer les démarches à mettre en œuvre. Alors que dans ces mêmes années, l'ASGF a dépassé la SFG en nombre total de membres et est donc devenue la principale association « gymnique et sportive » de Suisse, l'innovation continue d'être plus importante du côté des gymnastes féminines.

C'est d'ailleurs ce rapport de force qui pousse les délégués de l'ASGF à refuser provisoirement la fusion des associations lors de leur assemblée annuelle de Lucerne en 1982<sup>40</sup>. Les arguments sont synthétisés dans l'organe officiel *Frauenturnen* en ces termes : « dans une future association unique, nous devons sans cesse fournir des efforts, nous devons défendre les besoins de nos gymnastes, poursuivre avec un profond engagement notre but "une gymnastique belle et véritable", tout en sachant rester féminines<sup>41</sup> ». Après de nouvelles discussions et de nombreux débats au sein de la commission *ad hoc*, la fusion est actée au 1<sup>er</sup> janvier 1986. Elle aboutit à la dissolution des deux précédentes associations, rassemblées sous la dénomination Fédération suisse de gymnastique, mais la féminisation va se poursuivre, tout comme les dynamiques

<sup>39</sup> *Loc. cit.*

<sup>40</sup> Archives ASGF, Assemblée des délégués, Procès-verbal de l'assemblée des 16 et 17 octobre 1982, Lucerne.

<sup>41</sup> *Frauenturnen*, n° 5, 1983, p. 5.

d'innovation portées par les femmes, aux marges de la gymnastique et du sport (Barker *et al.* 2016).

De fait, en 1984, la GRS devient discipline olympique et la Suisse envoie une délégation pour participer à ces épreuves. Si les gymnastes de l'ASGF n'obtiennent pas les résultats espérés, elles incarnent le basculement « sportif » de la gymnastique féminine suisse, vers des potentielles quêtes de médailles et de record, sans résoudre encore le paradoxe d'une discipline qui devra attendre la fin des années 1990 pour ne plus avoir besoin de spécifier dans son nom qu'elle est un « sport ».

## ● Références bibliographiques

- ACETI M, JACCOUD C (dir.), 2012. *Sportives dans leur genre ? Permanence et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*. CIES éditions, Neuchâtel.
- ACETI M, LOUDCHER J-F, LAFFAGE-COSNIER S, 2010. La « débâcle » de l'équipe Suisse aux Jeux olympiques d'Innsbruck (1964) croquée par Pellos dans le journal suisse romand *Semaine sportive*. In ATTALI M (dir.), *Sport et médias : du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Biarritz, Atlantica, p. 637-646.
- ASGF, 1983. *75 ans. 1908-1983*. ASGF, Aarau.
- BARKER-RUCHTI N, TINNING R, 2010. Foucault in leotards: Corporeal discipline in women's artistic gymnastics. *Sociology of Sport Journal*, 27(3), p. 229-250.
- BARKER-RUCHTI N, GRAHN K, LINDGREN E-C, 2016. Shifting, crossing and transforming gender boundaries in physical cultures. *Sport in Society*, 19(5), p. 615-625.
- BERTHOUD J, QUIN G, VONNARD P, 2018. Le long chemin vers la professionnalisation du football suisse d'élite (1947-1988). In BUSSET T, FINCŒUR B, BESSON R (dir.), *En marge des grands. Le football en Belgique et en Suisse*. CIES, Neuchâtel, p. 123-145.
- BOHUON A, QUIN G, 2010. Des scoliotiques aux hystériques : une histoire de l'éducation corporelle des jeunes filles (années 1830-années 1900). *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 12 [en ligne].
- BURGENER L, 1952. *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*. La Chaux-de-Fonds.
- BUSSARD J-C, 2007. *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*. L'Harmattan, Paris.
- CERVIN G, 2020. Ringing the changes: How the relationship between the International Gymnastics Federation and the International Olympic Committee has shaped gymnastics policy? *Sport History Review*, 51(1), p. 46-63.
- CERVIN G, QUIN G, ELIAS JIMENEZ A, 2019. From the carpet to the Executive Committee: Women leading women's gymnastics. In
- CERVIN G, NICOLAS C, *Histories of Women's Work in Global Sport: A Man's World ?* Palgrave Macmillan, Londres, p. 245-271.
- CORDOBA A, LENZEN B, 2018. L'institutionnalisation des pratiques corporelles en Suisse. Étude de l'assujettissement du corps dans les programmes scolaires. In ACETI M, JACCOUD C, TISSOT L (dir.), *Faire corps. Temps, lieux et gens*. Alphil, Presses universitaires suisses, Neuchâtel, p. 25-44.
- GIRAUD O, LUCAS B, 2009. Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : bonjour « néo maternalisme » ? *Cahiers du genre*, 46(1), p. 17-46.
- HERZOG E, 1995. « Frisch, Frank, Fröhlich, Frau ». *Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft*. Liestal Verlag, Bâle.
- JOST H-U, 1991. Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. In JOST H-U, TANNER A (dir.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine*. Chronos, Zurich, p. 7-29.
- MANIDI M-J, 2002. *Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym : mais qu'y faisaient-elles donc ?* Réalités sociales, Lausanne.s
- QUIN G, 2014. *Devenir un sport olympique. « Jalons pour une » Histoire comparée des développements de la gymnastique rythmique en France et en Suisse (1961-2011)*. Rapport de recherche pour l'Académie Nationale Olympique Française.
- QUIN G, 2018. Aux frontières de la médecine, de la diplomatie et du sport en Suisse. La création du Comité national pour le sport élite (1956-1972). In QUIN G, BOHUON A (dir.), *1968, le sport fait sa révolution à Mexico*. Glyphe, Paris, p. 91-117.
- QUIN G, 2019. *Le mouvement peut-il guérir ? Les usages médicaux de la gymnastique au XIX<sup>e</sup> siècle*. BHMS, Lausanne.
- SCHADER B, LEIMGRUBER W, 1993. *Festgenossen. !uber Wesen und Funktion eindgenössischer Verbandfeste*. Helbing & Lichtenbahn, Bâle.
- STUDER B, 1996, « L'État c'est l'homme ». Politique, citoyenneté et genre dans le débat

autour du suffrage féminin après 1945. *Revue suisse d'histoire*, 46, p. 356-382.

TRJET M, SCHILDKNECHT P, 2002. *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002. Streiflichter auf ein nationales Ereignis*. Weltbild, Bâle.

WIND R, 2008. *Reine Töchter - starke Mütter. Die Katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973*. Fribourg.

